



saison
2023
2024
A déposer avant
le 10/10/2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

ancien
nageur sauveteur



Centre de Formation et d'Intervention de Montbéliard

101 Faubourg de Besançon 25200 MONTBÉLIARD

IDENTITE DU BENEVOLE première inscription à la SNSM, merci de cocher la case

Nom	Prénom	Sexe	Situation familiale
Date de Naissance	Ville + N° Département	F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Profession
Adresse			Portable
C.P.	Ville	Email	

Les informations recueillies sont nécessaires à votre participation aux formations et missions de la SNSM. Elles ne sont pas cédées ou transmises à des tiers autres que les autorités sanctionnant les formations et autorités d'emploi dans le cadre des missions. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement. Pour exercer votre droit d'accès et de rectification sur vos informations, adressez vous par courrier au directeur général de la SNSM, 8 cité d'Antin - 75009 PARIS, en justifiant de votre identité.

IMPORTANT

Toutes les démarches nécessaires à votre parcours sont à faire sur le site internet de la SNSM. Vous êtes responsable des renseignements qui sont inscrits dans votre carnet de bénévolat. Vous devez à la fois mettre à jour et vérifier les informations, au risque de vous voir refuser une formation ou un poste de secours.

ENGAGEMENTS

- Le bénévole reconnaît avoir pris connaissance, lu et compris le règlement intérieur (document affiché dans le C.F.I. et disponible sur simple demande) ;
- reconnaît avoir signé la charte du bénévolat. Dans la négative, il signera la charte disponible en annexe du présent bulletin d'inscription ;
- s'engage à réaliser 30h/an minimum en Dispositifs Prévisionnels de Secours et/ou vie du CFI de la SNSM. A défaut, le chèque de caution de 240€ sera encaissé et la qualité de membre sera perdue pour l'année suivante.
- s'engage à servir comme nageur-sauveteur au moins 15 jours/an sur les plages surveillées par la SNSM. A défaut, il réglera le montant de la formation extérieure.
- Le C.F.I. s'engage à proposer une affectation d'au moins un mois dans un poste de secours en plage surveillée par la SNSM ;
- fournira une tenue et une combinaison nécessaire à l'exécution de sa mission en plage.

PRÊT ET RESTITUTION DE L'EQUIPEMENT

Le C.F.I. confie au bénévole pendant la durée de l'inscription un équipement de nageur sauveteur. Cet équipement demeure la propriété de la S.N.S.M. Le bénévole ne pourra l'utiliser que dans le cadre des missions de la SNSM. A la fin de l'inscription, le bénévole s'engage à restituer l'intégralité de l'équipement ainsi confié. En cas de détérioration, de perte ou de non restitution de l'équipement, le chèque de caution de 300€.

DUREE, FRAIS ET MODALITES DE PAIEMENT

L'inscription débute au jour de signature et s'achève au 15 septembre courant. Les modalités de rupture sont précisées dans le règlement intérieur.

FRAIS D'INSCRIPTION		un seul choix		ancien	20 € <input type="checkbox"/>
bénévole nageur sauveteur				encadrant - formateur	20 € <input type="checkbox"/>
FORMATIONS INITIALES		durée mini	fréquence	modalité d'évaluation / sanction de la formation	
MJ N1	Marine Jet Niveau 1	15 H	1 fois	contrôle continu / certificat	
FORMATIONS CONTINUES		durée mini	fréquence	modalité d'évaluation / sanction de la formation	
BNSSA	Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique	6 H	5 ans	examen / attestation	
PSE 1&2	Premiers Secours en Equipe de niveau 1 & 2	7 H	1 an	contrôle continu / attestation	
SSA MP	Surveillance Sauvetage Aquatique sur le littoral-Mention Pilotage	6H+6H	1 an	contrôle continu & maintien des acquis / attestation	
PAE FPS	Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Premiers Secours en	7 H	1 an	maintien des acquis / attestation	
PAE FSA	Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Sauvetage Aquatique	8 H	1 an	maintien des acquis / attestation	
AUTRE					<input type="checkbox"/>
TOTAL DES FRAIS A REGLER				Sélectionner votre cursus en cochant les cases puis reporter le montant total	

Joindre 1 chèque de caution de 240,00€ pour l'engagement

joindre votre chèque libellé à l'ordre de SNSM MONTBELIARD

Joindre 1 chèque de caution de 300,00€ pour les EPI

joindre votre certificat médical de nageur sauveteur SNSM

RENONCIATION DROIT A L'IMAGE

J'autorise la Société Nationale de Sauvetage en Mer, ses représentants et toute personne agissant pour l'association à exploiter mon image à des fins pédagogiques et promotionnelles sous quelque forme que ce soit et cela pour une durée de 5 ans. Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit pour la période précitée.

OUI

NON

Signature du Directeur du C.F.I.



Fait le

Signature du bénévole

précédée de la mention "lu et approuvé"

Un exemplaire conservé par l'intéressé
Un exemplaire conservé par le C.F.I.

RESERVE
C.F.I.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

MODE DE REGLEMENT (émetteur, N° chèques...)

visa du C.F.I.

NOTE DE DEBIT

MONTANT

NON ASSUJETTIE A LA TVA

PAYE LE

NS01Ae-bulletin inscription ancien